

**Arrêté du 30 octobre 2002 fixant au titre de l'année 2002 le nombre d'emplois offerts au concours externe pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement**

NOR : *DEVG0210363A*

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire en date du 30 octobre 2002, le nombre total des emplois offerts au concours externe pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement ouvert par l'arrêté du 14 août 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement est fixé à 119. Ces emplois sont répartis de la manière suivante :

- spécialité espaces protégés : 5 emplois ;
- spécialité milieux et faune sauvage : 94 emplois ;
- spécialité milieux aquatiques : 20 emplois.